

Département des métiers de la construction, Bureau canadien, FAT-COI, (613) 236-0653
Affaires gouvernementales et réglementaires

Faites-nous parvenir vos commentaires à:
csmillie@buildingtraes.ca

Dans ce numéro

Canadiens, que vaut votre vote?

Nouvelles de la conférence législative

Articles à paraître

Vote stratégique

Où sont nos dirigeants?

Le programme d'Ottawa

Articles parus

Nouvelle réglementation du financement des campagnes – en quoi vous affecte-t-elle ?

Sables bitumineux de l'Alberta – une occasion ou l'exercice de fortes pressions ?

Changements en Saskatchewan



L'avenir de la façon dont nous sommes représentés à Ottawa se décide bientôt ! La Loi C-22 semble-t-elle une réforme ou une manœuvre politique ? Favorise-t-elle vos intérêts ?

C-22- Canadiens, que vaut votre vote ?

C'est un fait reconnu et approuvé que les démocraties évoluent dans la mesure où les pays de même que leurs citoyens se modernisent. Il est également important que les gouvernements révisent la législation de façon régulière et rationnelle afin d'assurer que l'information et les politiques répondent aux réalités nationales.

La population du Canada s'accroît et les gens se retrouvent là où il y a du travail – l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario continuent de profiter d'un accroissement démographique rapide. Dans un effort de révision et de modernisation sur la façon dont nous élisons nos députés, le présent gouvernement suggère de **changer les règles du jeu et de répondre à la croissance démographique en ajoutant des sièges à Ottawa**. La Loi C-22, actuellement débattue à la Chambre des communes, fut présentée par Peter Van Loan, Chef parlementaire et « Ministre des Réformes démocratiques » du parti conservateur.

Dans ce projet de loi, la Chambre des communes compterait 330 sièges dès 2012. Elle en

compte 308 en ce moment. Les provinces de l'Alberta, du Québec et de la Colombie-Britannique ont besoin de 100 000 nouveaux résidents pour obtenir un siège supplémentaire à la Chambre des communes. Selon la formule de la Loi C-22, l'Ontario doit compter 200 000 nouveaux résidents afin d'obtenir un nouveau siège.

Si le nombre de sièges à la Chambre des communes doit s'accroître afin de refléter les changements démographiques dans les différentes régions du pays **la Loi C-22 est une formule injuste et inéquitable à l'égard des changements nationaux**

Elle semble servir des intérêts régionaux et reflète une connotation politique partisane. Si le Canada doit envisager une réforme démocratique afin de favoriser la représentation de nos citoyens, il doit exister des avenues plus équitables.

Nous vous encourageons à parler à vos membres du Parlement avant la fin février afin de discuter de cette question – pour de l'information concernant vos députés, cliquez sur le lien :

<http://www2.parl.gc.ca/Pa/rlinfo/Compilations/HouseO>

[fCommons/MemberByPostalCode.aspx?Menu=HOC](http://www2.parl.gc.ca/Commons/MemberByPostalCode.aspx?Menu=HOC)

FLASH 2008 : la Conférence législative canadienne

Les dates pour la Conférence législative de 2008 sont retenues. Inscrivez à votre agenda les dates du dimanche 4 mai au mercredi le 7 afin de participer à un programme centré sur la célébration de 100 années de succès sur le marché du travail pour une industrie de la construction organisée.

Nous allons concilier célébration et travail afin faire parvenir notre message au Gouvernement et aux politiciens de toutes allégeances.

Faites-nous rapidement parvenir le formulaire d'inscription dûment rempli afin d'e vous assurer une place. Nous vous encourageons à inviter un apprenti de votre section locale

